

Vœu FSU, UNSA éducation, SGEN-CFDT, CGT Educ'action et SNALC soumis au vote
du CTA du 24 juin 2021

Les années précédentes, de nombreux personnels contractuels signaient dès le mois de juin des contrats pour l'année suivante. Cela permettait de couvrir les besoins enseignants mais aussi de rendre moins précaire la situation des personnels contractuels indispensables au bon fonctionnement du Service public dans notre académie. Cette année, nombre d'entre eux, plutôt que de recevoir ce contrat ont été destinataires d'un courrier où l'Administration reconnaît leur "mobilisation" et leur "investissement auprès des élèves", qui "ont contribué à la qualité de l'enseignement", mais n'est pas en mesure de proposer un nouveau contrat. Il s'agit parfois de contractuels ayant trois, quatre ans d'ancienneté.

Les organisations syndicales : FSU, UNSA éducation, SGEN-CFDT, CGT Educ'action et SNALC dénoncent cette situation inacceptable qui résulte du manque d'organisation et d'anticipation. L'Administration laisse les personnels précaires dans une situation d'incertitude intolérable. Elles demandent que les besoins accentués par la situation sanitaire de ces deux dernières années, soient anticipés et que les contrats pour l'an prochain soient envoyés aux personnels contractuels qui ont naturellement vocation à être renouvelés en raison de la qualité du service rendu.

Enfin, un projet de décret du gouvernement prévoit de modifier le décret de 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État, et ce afin de transposer les dispositions régressives contenues dans la loi de transformation de la fonction publique – dont elles demandent toujours l'abrogation. Les organisations syndicales demandent l'abandon de ce projet de décret et réaffirment en outre leur attachement aux prérogatives des CCP et la nécessité de les élargir. Elles demandent pour tous les contractuels l'examen de la gestion des affectations et des éléments de la carrière par une instance paritaire.